



AVIS

Déclaration d'intention Z.A.C « La Croix » à Gignac

En application des articles L121-18 et R. 121-25 du code de l'environnement, une déclaration d'intention est déposée concernant le projet d'aménagement « ZAC La Croix » tranche 2.

Par délibération en date du 20 février 2022, le conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a approuvé la déclaration d'intention relative à la tranche 2 « EcoQuartier » de ZAC la Croix située sur la commune de Gignac.

Cette déclaration d'intention est publiée durant deux mois du 6 mars au 7 mai 2023. Elle permet, préalablement à l'engagement de ce projet, d'informer le public et d'ouvrir le droit d'initiative au public pour demander au Préfet de département, l'organisation d'une concertation préalable, prévue par les articles L121-17 et L121-19 du Code de l'environnement.

La délibération et la déclaration d'intention sont consultables (aux heures d'ouverture) :

- en mairie de Gignac, place Auguste Ducornot, 34150 GIGNAC
- au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, 2 parc de Camalcé, 34150 GIGNAC.

La délibération et la déclaration d'intention sont consultables sur :

- Sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault : <https://www.herault.gouv.fr/>
- Accès direct au document sur le Site internet de la Préfecture de l'Hérault : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Declaration-d-intention-de-projet-au-titre-de-l-article-L121-18-du-code-de-l-environnement/Declaration-d-intention-projet-d-amenagement-ZAC-La-Croix-tranche-2-a-Gignac>
- Sur le site Internet de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault : www.cc-vallee-herault.fr
- Sur le site Internet de la Mairie de Gignac : <http://www.ville-gignac.fr/>